



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Uffizi federal d'energia UFE



© shutterstock 173989291

14. JOURNÉE TECHNIQUE POUR LES AUTORITÉS CANTONALES DE SURVEILLANCE DES OUVRAGES D'ACCUMULATION



EN CAS D'ÉVACUATION ...

Manuel pour situations d'urgence « Office fédéral de l'énergie »

Lieu de rassemblement en cas d'évacuation

En cas d'évacuation, tous les collaborateurs et visiteurs se réunissent sur le lieu de rassemblement défini.

Carte :





SUJETS

- Programme
- Assujettissement
- Rôles des cantons et de l'OFEN
- Surveillance indirecte de l'OFEN
- Organisation de la Section Surveillance des barrages de l'OFEN



PROGRAMME

Horaire	Thème	(Durée)	Intervenant/e
à partir de 09:45	Arrivée des participants		
10:00 – 10:10	Accueil, Présentations, Surveillance indirecte	(10')	Franz Gazeau OFEN
10:10 – 10:40	Directive Partie B : Voies de circulation très fréquentées	(30')	Amin Askarinejad OFEN
10:40 – 11:10	Directive Partie C3 : Sécurité aux séismes (pour les petits ouvrages d'accumulation)	(30')	Amin Askarinejad OFEN
11:10 – 11:30	Procédure d'alerte des exploitants dans le canton de Zurich en cas de tremblement de terre	(20')	Brigitta Gander ZH
11:30 – 11:35	Groupe d'intérêt des autorités cantonales de surveillance de la sécurité des ouvrages d'accumulation	(5')	Brigitta Gander ZH
11:35 – 12:05	Directive sur la sécurité des voies d'eau sous pression des ouvrages d'accumulation en eaux limitrophes	(30')	Alexandre PachoudOFEN
12:05 – 13:15	Buffet	(70')	Alle
13:15 – 13:45	Concept de la surveillance indirecte	(30')	Franz Gazeau OFEN
13:45 – 14:15	Directive Partie G : Exigences de sécurité des ouvrages d'accumulation destinés à la protection contre les risques naturels	(30')	Eric Bardou OFEN
14:15 – 14:45	Procédure du canton de Zürich pour les petits ouvrages d'accumulation classés ne satisfaisant pas aux exigences de sécurité	(30')	Brigitta Gander ZH
14:45 – 15:45	Discussions ouvertes sur d'autres thèmes	(60')	Alle
à partir de 15:45	Fin de la conférence avec apéritif		Alle



ASSUJETTISSEMENT

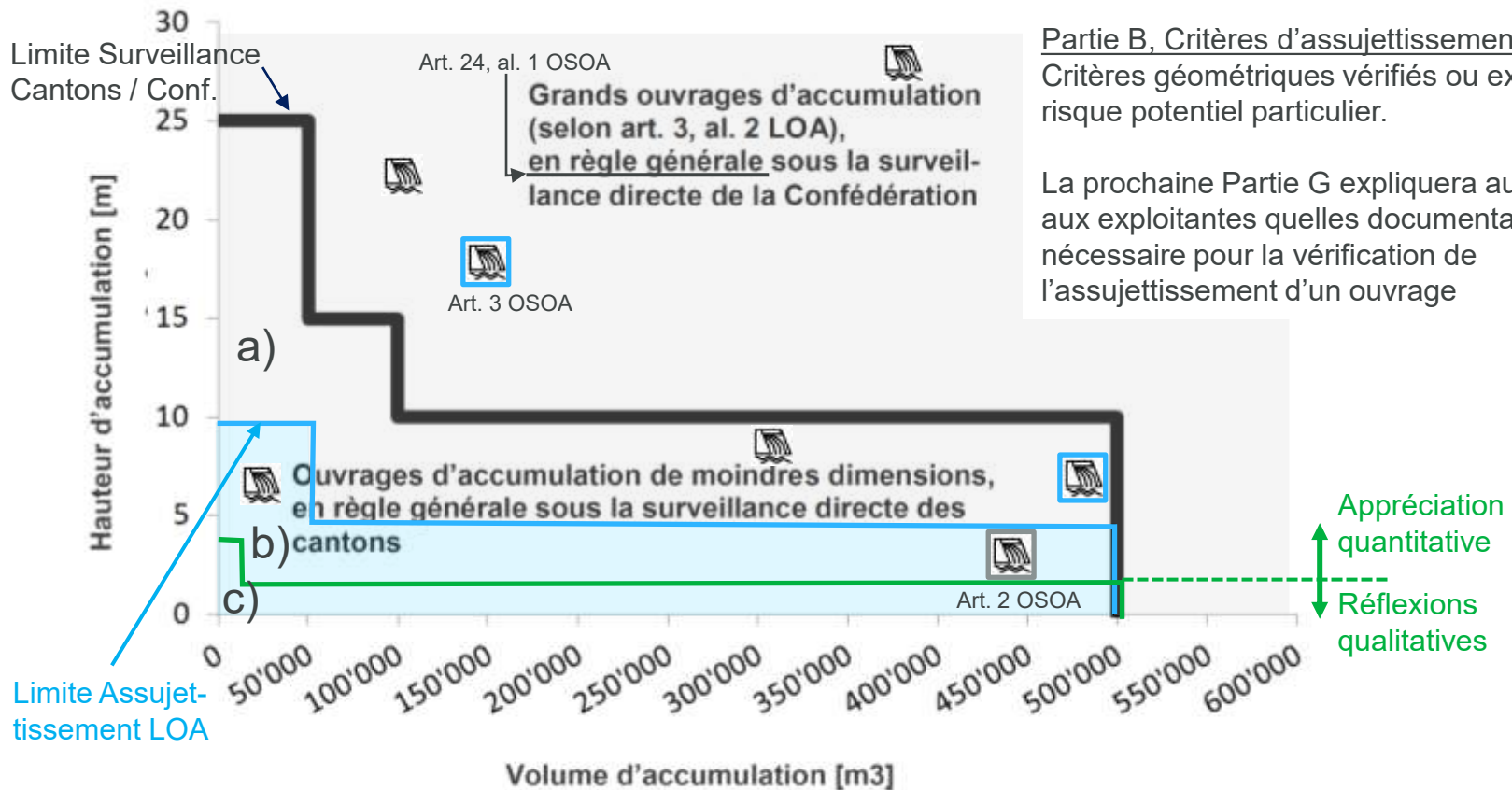


Figure A3: Définition des grands ouvrages d'accumulation et ceux de moindres dimensions comme base du règlement des compétences entre la Confédération et les cantons (Art. 3, al. 2 LOA)



RÔLES DE L'OFEN

- Dans la LOA et l'OSOA, l'OFEN est:
 - Autorité de surveillance pour les grands barrages
 - Haute surveillance sur les ouvrages d'accumulation soumis à la surveillance des cantons
 - Autorité d'approbation (pour les ouvrages en eau limitrophes)
 - Service spécialisé (vérification des exigences de la sécurité technique pour les grands barrages)
 - Ediction de directives (groupes de travail)
 - Encouragement de la recherche et sécurisation des connaissances spécialisées (formation et perfectionnement des professionnels et des experts)



RÔLES DES CANTONS

- Dans la LOA et l'OSOA, les cantons sont:
 - Autorité de surveillance pour les ouvrages d'accumulation qui ne sont pas soumis à la surveillance de la Confédération
 - Autorité d'autorisation (Approbation des plans)
 - Service ou autorité compétante (vérification des exigences de la sécurité technique)
 - (propriétaire ou exploitante)
- Les cantons ont de nombreuses tâches avec un large spectre de responsabilités.
- L'OFEN essaie de soutenir les cantons.

SURVEILLANCE INDIRECTE DE L'OFEN

- Haute surveillance sur les ouvrages d'accumulation sous surveillance des cantons
- Evaluation des événements annoncés
- Rapports annuels: Prise de position à rédiger
 - Structure des rapports selon demande de l'OFEN
 - Ne pas modifier le tableau Excel et le compléter
- Vérification des demandes d'assujettissement (ou d'exclusion):
 - Qu'est-ce qui est utile pour prendre une décision?
 - Vérification (exhaustivité, Calcul 1D/2D de la vague de submersion, risques particuliers), Consultation des exploitantes ou des cantons, décision

SURVEILLANCE INDIRECTE DE L'OFEN

- Transmission des documents à l'OFEN
 - Pas de papier (couteux: scanné et archivé)
 - Pas de rapport ou de lettre scannés (lisibilité)
 - seulement au format «purement» électronique
 - Rapports au format PDF (de Word sauvé comme «PDF»)
 - Tableau Excel au format XLSX

- Pour la transmission de documents en rapport avec un projet et les rapports annuels: Plattform de l'OFEN e-Übermittlung



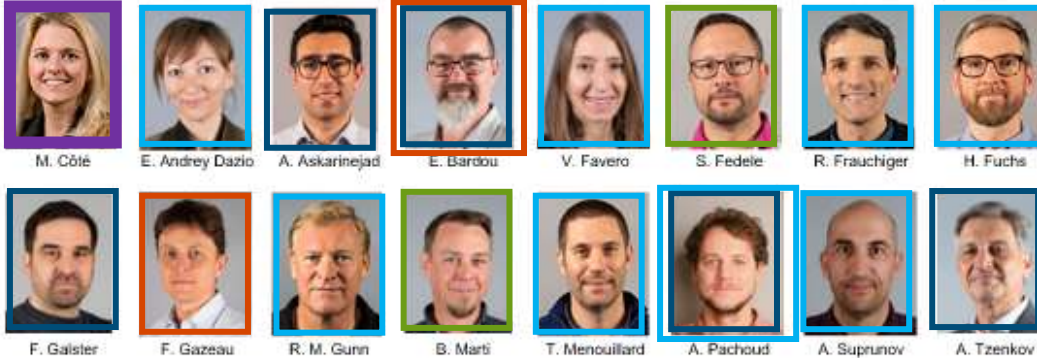
COMMUNICATION

- Autres communications et informations:
franz.gazeau@bfe.admin.ch
- Contact des autorités de surveillance +
Séismes: Numéro de téléphone de piquet + E-Mail pour les cas de séisme
- L'OFEN enverra en début d'année un E-Mail général avec les informations et documents importants attendus durant l'année à venir.



ORGANISATION SECTION TS

TS-Team

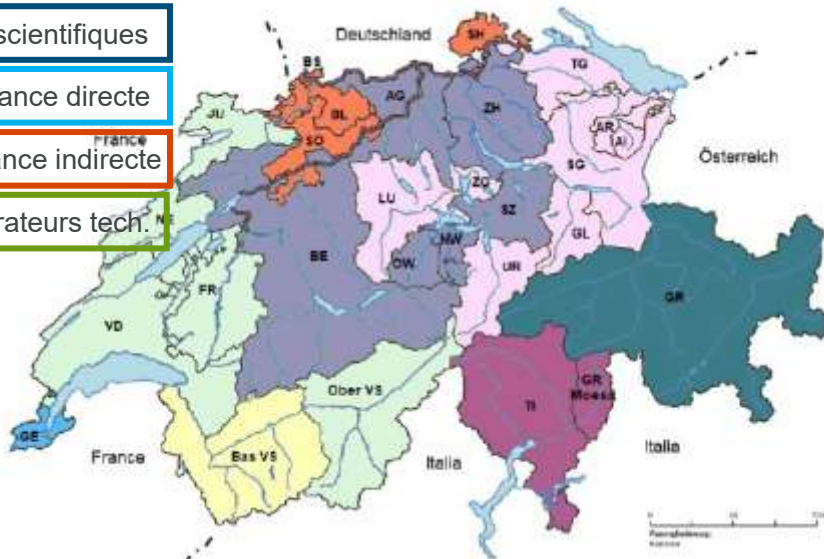


Bases scientifiques

Surveillance directe

Surveillance indirecte

Collaborateurs tech.



Zuständigkeiten ab / Responsabilités dès : 01.05.2025

Sektionsleitung / Responsable de la section

Milaine Côté (com) 058 462 55 74

Direkte Aufsicht / Surveillance directe

● Elena Andrey Dazio (ane)	058 462 47 67
● Valentina Favero (fav)	058 462 47 74
● Roger Frauchiger (frr)	058 483 95 56
● Helge Fuchs (fuh)	058 483 95 52
● Russell Gunn (gur)	058 481 91 80
● Thomas Menouillard (met)	058 480 88 56
● Alexandre Pachoud (paa)	058 465 09 69
● Andrej Suprunov (sua)	058 467 42 85

Oberaufsicht Kantone / Haute surveillance cantons

Franz Gazeau (gar) 058 462 27 38

Stellvertretung Eric Bardou (bae) 058 464 14 95

Technische Sachbearbeiter / Collaborateurs techniques

Sandro Fedele (fes) 058 460 53 30

Beat Marti (mac) 058 462 27 95

E-Mail

vorname.name@bfe.admin.ch / prénom.nom@bfe.admin.ch

TS Allgemein / TS Générale : talsperren@bfe.admin.ch



QUESTIONS





PROGRAMME

Horaire	Thème	(Durée)	Intervenant/e
à partir de 09:45	Arrivée des participants		
10:00 – 10:10	Accueil, Présentations, Surveillance indirecte	(10')	Franz Gazeau OFEN
10:10 – 10:40	Directive Partie B : Voies de circulation très fréquentées	(30')	Amin Askarinejad OFEN
10:40 – 11:10	Directive Partie C3 : Sécurité aux séismes (pour les petits ouvrages d'accumulation)	(30')	Amin Askarinejad OFEN
11:10 – 11:30	Procédure d'alerte des exploitants dans le canton de Zurich en cas de tremblement de terre	(20')	Brigitta Gander ZH
11:30 – 11:35	Groupe d'intérêt des autorités cantonales de surveillance de la sécurité des ouvrages d'accumulation	(5')	Brigitta Gander ZH
11:35 – 12:05	Directive sur la sécurité des voies d'eau sous pression des ouvrages d'accumulation en eaux limitrophes	(30')	Alexandre PachoudOFEN
12:05 – 13:15	Buffet	(70')	Alle
13:15 – 13:45	Concept de la surveillance indirecte	(30')	Franz Gazeau OFEN
13:45 – 14:15	Directive Partie G : Exigences de sécurité des ouvrages d'accumulation destinés à la protection contre les risques naturels	(30')	Eric Bardou OFEN
14:15 – 14:45	Procédure du canton de Zürich pour les petits ouvrages d'accumulation classés ne satisfaisant pas aux exigences de sécurité	(30')	Brigitta Gander ZH
14:45 – 15:45	Discussions ouvertes sur d'autres thèmes	(60')	Alle
à partir de 15:45	Fin de la conférence avec apéritif		Alle